

COMPTE-RENDU
COMMUNE DE LYS ST GEORGES
Département de l'Indre
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AOÛT 2014

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9

Le vingt-neuf août deux mille quatorze à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 20 août 2014

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Jean-François VIAUD, Pascal BALLEREAU, Quentin MENURET, Jean-François FOUCHET, Olivier MICHOT, Michaël BLANCHARD, Sylvie LAURENT, Cécile DEGROLARD,

Absentes excusées : Christiane TARDIVAT, Nicole MISÉRÉ

Secrétaire de séance : Michaël BLANCHARD

Approbation du compte-rendu du 20 juin 2014

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2014-39 : Transfert de la compétence en matière de temps d'activités périscolaires

Vu le décret modifié n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, notamment l'article 67,

Vu que la commune de LYS ST GEORGES fait partie d'un R.P.I géré par le Syndicat Intercommunal qui comprend les écoles de TRANZAULT et SARZAY

Considérant que pour une bonne gestion des activités périscolaires par le Syndicat Intercommunal un transfert de compétences des communes est nécessaire. Ainsi les aides de la CAF seront directement demandées et perçues par le Syndicat Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Transférer la compétence de la mise en place des temps d'activités périscolaires au Syndicat Intercommunal

- Charge le Syndicat Intercommunal de faire les démarches nécessaires afin de percevoir les aides de la CAF

2014-40 : Entretien préventif du réseau d'eaux usées

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée Municipale que le contrat pour l'entretien du réseau d'assainissement entre LA COMMUNE et LA SAUR a pris fin le 28 février 2014. Il propose de souscrire un nouveau contrat avec LA SAUR pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sa durée ne pouvant dépasser 5 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2014

2014-41 : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

En application de l'article 3- alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 15h00 du 8 septembre 2014 au 03 octobre 2014 pour assurer divers travaux de peinture.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement dans les conditions précitées à compter du 8 septembre 2014.

DIT que la rémunération sera celle d'un adjoint technique 2^{ème} classe 1^{er} échelon indice brut 330 majoré 316 les crédits nécessaires à cette rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget 2014 de la commune.

2014-42 : Vote des subventions diverses

Le Conseil Municipal après avoir examiné les différentes demandes de subventions décide d'attribuer les sommes suivantes :

- | | |
|---|----------|
| - Berry Faso Touraine | 100.00 € |
| - Comité des fêtes de LYS ST GEORGES | 250.00 € |
| - Conseil Général fonds d'aide aux jeunes (14 x 0.70 €) | 9.80 € |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 à l'article 6574.

Questions diverses

- Une réunion pour la relance des études sur le PLU aura lieu courant septembre.